

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 28 Janvier 2013

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 28 Janvier 2013 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Madame SIMON, maire.

Présents : Messieurs BURLIER. GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. Madame CHAMBORD. Monsieur POINT. Madame BOURDAREAU. Messieurs LINLAUD. LINARD. PAMPIGLIONE. HIVERT. Madame MARCHAND. Monsieur ARRIVE-BEYLOT. Mesdames DELAGE. LEGER. DENIS. Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN.

Absents et excusés : Monsieur GORCE qui donne pouvoir à Madame SIMON. Messieurs FOURNIER. CORMAU.

Monsieur MARJOLLET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

1. vente des bâtiments du CFA à Monsieur VIGNIER.

Madame le Maire expose que Monsieur VIGNIER, chef d'entreprise, souhaite acquérir les bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section AD n° 60 occupée actuellement par la Chambre des Métiers pour y développer son activité située sur les parcelles limitrophes cédées récemment par la commune.

Monsieur VIGNIER s'engage à reprendre intégralement à sa charge les obligations du bail signé en 1979 par la commune avec la Chambre des Métiers.

Ce bail sera annexé à l'acte de vente afin que la Chambre des Métiers bénéficie de l'utilisation des locaux jusqu'à la construction d'un nouveau CFA.

Le Service des Domaines a évalué le bâtiment et les terrains à 250 000 Euro (avis du 29 Octobre 2012).

Madame le Maire propose, conformément à l'avis de la commission des finances, un prix de vente de 110 000 Euro.

En cas de cessation d'activité survenant dans le délai de 5 ans, la commune restera prioritaire pour le rachat du bâtiment au prix de 110 000 Euro auxquels s'ajoutera le montant des travaux exécutés sur le bâtiment.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur GORCE), décide de céder au prix de 110 000 € le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section AD n° 60 à Monsieur VIGNIER ou toute société représentée par lui, décide de passer outre l'avis des Domaines considérant l'intérêt que représente pour la commune l'implantation d'une activité artisanale créatrice d'emplois et autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente et l'avenant au contrat de bail avec la Chambre des Métiers et toutes pièces utiles au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40 mn

Ce compte-rendu est provisoire et sera soumis pour approbation lors de la prochaine réunion.